

REGLEMENT

JEU CONCOURS « Oscaro vous offre 40€ pour votre péage ! »

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, Oscaro ; organise sur <http://www.oscaro.com/> un jeu avec obligation d'achat intitulé « Oscaro vous offre 40€ pour votre péage ! » qui se déroulera du 07/11/2014 à partir de 12H00 au 09/11/2014 jusqu'à 23H59.

PARTICIPANTS

Le tirage au sort des gagnants sera ouvert à toute personne physique majeure au moment de la participation résidant en France Métropolitaine et Corse, disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération et des membres de leur famille.

Le nombre de participation au tirage au sort est limité à une participation par personne (même nom, même prénom et même adresse e-mail), celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus. Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du jeu. Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

PRINCIPE DU JEU

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Le jeu est basé sur le principe de tirage au sort. Pour participer, il suffit de passer une commande d'un ou de plusieurs articles sur le site de la société organisatrice (<http://www.oscaro.com/>) du vendredi 07 novembre 2014 à partir de 12h00 au dimanche 09 novembre 2014 jusqu'à 23h59. Pour passer commande, toute personne doit avoir un compte client. Pour que la participation soit validée, la commande devra avoir été réglée par l'internaute, la commande devra avoir été certifiée, le règlement de cette commande devra avoir été validé par la société organisatrice. Il est précisé que la société organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter les commandes qui ne seraient pas conformes à ses conditions générales de vente. Toute commande emporte l'acceptation sans réserves des conditions générales de vente de la société organisatrice. Les conditions générales de ventes de la société organisatrice sont disponibles sur son site internet à l'adresse : <http://info.oscaro.com/conditions-generales-de-vente.html>

Afin de déterminer les gagnants du jeu, la société organisatrice procédera à un tirage au sort. Il sera effectué le lundi 01 décembre 2014, parmi tous les participants, dont la participation au jeu aura été dûment validée entre le vendredi 07 novembre 2014 à partir de 12h00 et le dimanche 09 novembre 2014 jusqu'à 23h59 (formulaire de création de compte validé et la commande certifiée et réglée pour les paiements par carte bancaire). Pour les paiements par chèque bancaire, celui-ci devra être réceptionné auprès de la société organisatrice avant le lundi 24 novembre 2014. Soixante gagnants seront tirés au sort le lundi 01 décembre 2014. A savoir, vingt gagnants seront tirés au sort par jour et ce du vendredi 07 novembre 2014 de 12h00 au dimanche 09 novembre 2014 jusqu'à 23h59.

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de les modifier sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite à ce titre. La liste des gagnants sera disponible sur le site <http://concours.oscaro.com/2014/peage/home.html> une fois le tirage au sort des gagnants effectué. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique

unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque participant doit remplir le formulaire électronique de création de compte client avec les champs obligatoires : Adresse e-mail valide, Mot de passe, Nom, Prénom, Adresse, Code postal, Ville. Il devra également indiquer s'il accepte ou non de recevoir les offres d'Oscaro par mail en cochant la case prévue à cet effet.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète, erronée, illisible, incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. La participation au jeu se fait exclusivement par internet ou par courrier électronique. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

DOTATIONS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé à l'issue du jeu et au plus tard, le lundi 01 décembre 2014.

La dotation globale de l'opération est de soixante prix sous forme de chèque bancaire d'un montant de 40€.

Les dotations sont nominatives ; elles ne pourront donc pas être attribuées à d'autres personnes que celles identifiées. Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique par la société organisatrice à l'adresse e-mail qu'ils auront indiquée sur leur compte client.

Après confirmation de leurs coordonnées postales lors de la réception de cet email, les gagnants recevront leur chèque bancaire au plus tard dans les trois semaines suivant le tirage au sort et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

INFORMATIQUE & LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu.

Conformément à la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'adresse suivante : Oscaro, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par mail à libertes@oscaro.com.

Par notre intermédiaire, les participants peuvent accepter ou refuser d'être informés des offres d'Oscaro par téléphone, courrier ou e-mail : une case est prévue à cet effet dans le formulaire de participation au jeu. S'ils veulent rectifier leurs données personnelles, il leur suffit de s'adresser par courrier à : Oscaro, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par e-mail : libertes@oscaro.com.

REMBOURSEMENT

Sur demande écrite adressée à Oscaro.com, les frais engagés pour la participation au présent jeu, hors achat de produit, seront remboursés sur la base d'une communication locale d'une durée maximum de 5 minutes.

La demande écrite doit être adressée à Oscaro, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers avant le 09/12/2014 (cachet de la poste faisant foi) et à condition de produire un justificatif démontrant l'heure, la durée et le coût de la connexion.

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

La responsabilité d'Oscaro.com ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué,
- ne recevait pas son lot du fait d'une faute du transporteur.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La société organisatrice ne pourra être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau Internet ou des difficultés d'accès aux sites et à la plateforme dédiée www.oscaro.com.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

APPLICATION DE REGLEMENT DU JEU

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement qui a été déposé chez S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG, Huissiers de Justice Associés, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur le site www.oscaro.com ou sur simple demande formulée auprès d'Oscaro, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers.